
MES CONVICTIONS

Candidat(e) et demain, peut-être, conseiller(e) départemental(e), j'affirme que :

- PRINCIPE 1** La famille, socle fondamental et avenir de la société, doit être reconnue, protégée et soutenue.
- PRINCIPE 2** Le mariage est l'engagement que prennent un homme et une femme l'un envers l'autre de s'aimer, fonder une famille et éduquer leurs enfants.
- PRINCIPE 3** L'intérêt supérieur de l'enfant est avant tout d'être élevé par son père et sa mère dans la mesure du possible et dans un contexte stable.
- PRINCIPE 4** Tout enfant est né d'un homme et d'une femme. Dès lors, l'altérité sexuelle des parents est indissociable de la conception et de la filiation.
- PRINCIPE 5** L'enfant n'étant la propriété de personne, il ne peut être l'objet d'aucun commerce ni d'aucun don. La grossesse ne peut être l'objet d'aucun contrat.
- PRINCIPE 6** La famille a vocation à jouer un rôle social majeur. C'est le lieu privilégié pour l'exercice du respect, de la solidarité et de la transmission au sein des couples et entre les générations.
- PRINCIPE 7** Il appartient au père et à la mère de déterminer et de choisir l'éducation de leurs enfants.
- PRINCIPE 8** La lutte contre les discriminations doit être menée au nom du principe de la dignité de toute personne humaine. Elle ne peut être détournée et dénaturée au profit d'un militantisme promouvant « l'identité de genre » qui nie l'identité sexuée homme/femme des personnes, réalité objective, inhérente à toute l'humanité.

MES ENGAGEMENTS

En cohérence avec mes convictions, candidat(e) et demain, peut-être, conseiller(e) départemental(e), je m'engage à :

Préserver la neutralité républicaine des collèges publics :

- Veiller à ce que les organismes et personnes habilités par le Conseil Départemental à intervenir dans les collèges publics respectent la neutralité de l'enseignement.
- M'opposer à tout soutien du Conseil Départemental ou d'un de ses organismes, qu'il soit financier, matériel ou logistique, à toute organisation promouvant l'idéologie du genre en milieu scolaire.
- S'assurer que les chefs d'établissement, les enseignants et l'ensemble des personnels veillent à être à l'écoute des attentes des parents.

Mettre la politique sociale du Conseil Départemental au service de l'intérêt général :

- Veiller à ce que les dossiers de demandes d'adoption soient examinés sans idéologie aucune, dans le respect des personnes et de l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Veiller à ce que le Conseil Départemental n'apporte aucune aide, financière, matérielle ou logistique aux associations ou campagnes de communication promouvant explicitement ou implicitement l'idéologie de l'indifférenciation sexuelle, la Gestation Pour Autrui ou la Procréation Médicalement Assistée sans père (deux pratiques interdites par la législation française).

Je signe librement en précisant éventuellement ma position sur certains points.

OBSERVATIONS



Signez la charte en 1 clic sur
www.chartedesdepartementales.fr

DATE ET SIGNATURE

SIGNATAIRE

Nom Prénom

Email Tél

Adresse complète

MANDAT ACTUEL

- Aucun Maire Conseiller municipal Conseiller général Conseiller régional
 Député Sénateur Eurodéputé Autre :

ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Je suis : Titulaire Suppléant(e)

Noms des titulaires

Formations politiques soutenant la liste

Département Nom & numéro du canton

*La charte remplie et signée
est à retourner à l'adresse suivante :*

La Manif Pour Tous - Elections,
115 rue de l'Abbé Groult,
75015 Paris